

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE CAMPENEAC
Séance du 27 Juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt sept juin à vingt heures dix, le Conseil municipal de la Commune de Campénéac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de Campénéac, sous la présidence de Madame RENAUDIE Hania, Maire.

Date de Convocation : 20 juin 2024

Présents : RENAUDIE Hania, Maire - GABARD Bruno - LE MOIGNE Nolwenn - NOEL Pierre – LARGEAU Chantal - SAVIGNE Pascal - WHITE Cécile - ALIX Mathilde - MAHIEUX Jérémy - MORIN DIEGO Isabelle - GRANDVALLET Chantal - DELERUE David - PONGERARD Pascale - DELOURME Jean-Pierre - PICARD Laurence - DENIS Stéphane.

Absents excusés : DRAGON Sandra ayant donné pouvoir à RENAUDIE Hania - JUGEL Steven ayant donné pouvoir à WHITE Cécile – MOUNIER Benoit ayant donné pouvoir à MAHIEUX Jérémy.

Secrétaire de séance : Isabelle MORIN-DIEGO.

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 16

Votants : 19

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Délibération n°2024/050

Objet : Choix de l'entreprise pour la réalisation du point à temps 2024.

Chaque année, il est nécessaire de réaliser des travaux de point-à-temps afin de réparer les chaussées abimées sur la Commune. Le Conseil municipal a voté lors de la présentation du budget 2024 un montant de 25 000 € TTC dans le budget fonctionnement pour la réalisation du programme point-à-temps 2024.

Six entreprises ont été sollicitées pour ces travaux :

- EIFFAGE
- CHARIER
- EUROVIA.
- COLAS TP
- BROCELIANDE TP ;

3 offres ont été reçues, récapitulées dans le tableau ci-après qui indique la quantité mise en œuvre ainsi que le montant de la prestation pour chaque offre :

	EIFFAGE				BROCELIANDE TP				CHARIER			
	Unité	Qté	P.U. HT	Offre de base H.T.	Unité	Qté	P.U. HT	Offre de base H.T.	Unité	Qté	P.U. HT	Offre de base N.T.
Signalisation réglementaire du chantier						1	420,00	420,00				
Fourniture, transport et mise en oeuvre	Tonne	21	795,00	16 695,00	Tonne	21	850,00	17 850,00	Tonne	21	1 150,59	24 162,39
compactage avec cylindre et chauffeur	Tonne	21	95,00	1 995,00	Forfait	1	1 470,00 ¹	1 470,00	Tonne	21	173,80	3 649,80
Balayage des rejets après réalisation de la prestation	Tonne	21	50,00	1 050,00	Forfait	1	1 165,20 ¹	1 165,20	Forfait	1	2 918,81	2 918,81
TOTAL HT				19 740,00				20 485,20				30 731,00
TVA 20 %				3 948,00				4 097,04				6 146,20
TOTAL TTC				23 688.00				24 582.24				36 877.20

La Commission « aménagements, environnement et urbanisme » s'est réunie le 5 juin 2024 et a émis un avis favorable à la proposition de la société EIFFAGE pour un montant de 23 688 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

Présents : 16

Pour : 19

Majorité absolue : 10

Votants : 19

Contre : 0

Suffrages exprimés : 19

Abstention : 0

Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **Valide** la réalisation des travaux du point-à-temps automatique.
- **Autorise** Madame Le Maire ou son représentant à signer le devis correspondant.
- **S'assure** que les crédits sont bien inscrits au budget.

Pour copie conforme,

Madame Hania RENAUDIE,
Maire.

Madame Isabelle MORIN-DIEGO,
Secrétaire de séance.

